

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3320

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Echanges entre des habitants de quartiers d'habitat social concernés par la rénovation urbaine de Birmingham et de la Communauté urbaine - Convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 2001, ont lieu des échanges entre des habitants de quartiers d'habitat social concernés par la rénovation urbaine de Birmingham et de la Communauté urbaine. Sont concernés par cette action, des habitants exerçant des responsabilités, à titre bénévole, dans leur quartier et/ou participant aux instances de concertation locales existantes.

Les habitants déterminent librement les questions qu'ils souhaitent voir abordées lors de l'échange. A titre d'exemple, les thèmes choisis lors du dernier échange, portaient sur la régénération physique des quartiers, la manière dont les habitants travaillent ensemble et la manière d'intégrer la prévention de la criminalité dans les projets de quartier.

Les échanges consistent en visites de quartiers concernés, en rencontres avec leurs homologues habitants du site qui reçoit, avec des responsables professionnels et politiques, la présentation d'équipements et d'actions-phares.

Le but de ces échanges est de renforcer et valoriser l'expérience et le rôle des habitants y participant en tant que bénévoles, actifs dans les opérations de renouvellement urbain ou concernées par l'évolution de ces quartiers.

Chaque ville organise un accueil d'une délégation et un voyage dans la ville partenaire une fois par an. Pour l'agglomération lyonnaise, sont concernés actuellement par ces échanges les communes et quartiers de Lyon-la Duchère, Lyon-Mermoz, Saint Fons-Arsenal et Vaulx en Velin. Au total, ce sont plus de cent cinquante habitants qui ont participé dans l'agglomération lyonnaise dont une vingtaine sont partis à Birmingham. Un bilan, réalisé en 2005, a montré la richesse et l'intérêt pour les participants de cette démarche.

Outre Birmingham, ces échanges d'habitants vont s'élargir en 2006 à Saint Etienne et à Berlin, villes qui participent déjà, comme Birmingham, au réseau Régénéra conduit par la Communauté urbaine sur la régénération urbaine et qui implique, quant à lui, des échanges entre techniciens et responsables politiques sur ce thème.

Le coût de ce programme, qui se déroule jusqu'en 2007, est de 136 938 €. Une subvention du fonds social européen (FSE) est attendue pour un montant de 68 468 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en œuvre du projet échanges d'habitants de quartiers en renouvellement urbain, pour un montant de 136 938 € en dépenses et de 68 468 € en recettes.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - demander la subvention auprès du fonds social européen (FSE),
- b) - signer la convention afférente avec l'Europe.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 622 800 - fonction 0824 - opération n° 0855.

4° - Les recettes correspondantes encaissées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 747 700 - fonction 824 - opération n° 0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,